



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional OCCITANIE

COMITE du GARD

97, Rue Grieg « Le Beauvallon » 30900 NÎMES

Tél : 04.66.23.09.86 Mail : cd30@petanque.fr



Règlement des QUALIFICATIFS et CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX COMITE DU GARD 2023

Article 1 – Dispositions générales

- . Tous les Championnats sont directement qualificatifs aux Championnats de France correspondants, sauf exception* mentionnée dans le présent Règlement.
- . Tous les Championnats Départementaux se dérouleront la même année que les Championnats de France pour lesquels ils sont qualificatifs.
- . Les Championnats Départementaux et Régionaux doivent impérativement aboutir à l'attribution des titres de Champion(ne) et Vice-champion(ne). Les parties de barrage doivent impérativement se jouer.
- . Les Championnats Départementaux sont qualificatifs aux Championnats Régionaux correspondants, cette qualification concerne l'équipe complète, pas de changement possible.
- . La liste des équipes qualifiées sera publiée sur le site du Comité Départemental dans le courant de la semaine suivant le Championnat.
- . Par extension, tous les Qualificatifs et Championnats Départementaux sont soumis aux mêmes dispositions règlementaires et techniques que les Championnats de France.
- . De fait tout(e) licencié(e) qui s'inscrit pour un qualificatif et ou Championnat, s'engage à participer au Championnat de France et ou au Championnat régional s'il ou elle se qualifie.
- . Si 3 équipes qualifiées pour le France, la 3ème place sera attribuée après un match entre les perdants des demi-finales.
- . Les équipes qualifiées pour le Championnat Régional seront prises à la suite des équipes qualifiées pour le Championnat de France, avec barrage si nécessaire.
- . Les équipes ou joueurs(es) Champions de N-1 seront qualifiés directement sans passer par les qualificatifs pour le Championnat de l'année en cours.
- . Les Champions tripléte promotion N-1 seront automatiquement qualifiés pour le Championnat tripléte senior de l'année en cours.

Article 2 – Remplacement :

- . Le remplacement sur place d'un joueur ou joueuse d'une doublette ou d'un(e) ou deux joueurs(es) d'une tripléte est autorisé sous réserve qu'il ait lieu avant le coup de sifflet annonçant le départ de la compétition, seulement au début du qualificatif ou du championnat si open et que la nouvelle équipe ainsi formée réponde aux conditions du présent règlement pour le Championnat concerné, et que le (la) ou les remplaçants (es) ne soient pas déjà inscrits(es) au titre d'une autre équipe.
- . Les équipes ne peuvent pour quelque motif que ce soit être modifiées en cours de compétition, et de ce fait, lorsqu'un Championnat ou un Qualificatif a lieu sur 2 jours, une équipe qualifiée pour la deuxième journée doit se présenter dans la même composition.

Qualificatifs aux Championnats du Gard :

- . Les fiches de jeux ne seront délivrées, par la table de marque qu'en présence de l'équipe complète en tenue, haut (avec logo du club) et bas (short ou survêtement sportif) homogènes.
- . Toute absence* non justifiée en bonne et due forme entraînera pour le joueur ou la joueuse concernée, la transmission de son dossier à la commission de discipline compétente.
- . Tout cas douteux sera tranché par le Comité Départemental et/ou la Commission d'éthique voire par la Commission de Discipline concernée.
- . Toute tentative de fraude sera sanctionnée par la Commission de Discipline concernée.

Championnats du Gard :

- . Les fiches de jeux ne seront délivrées, par la table de marque qu'en présence de l'équipe complète en tenue, haut(avec logo du club) et bas (short ou survêtement sportif) homogènes.
- . Les équipes qualifiées pour un Championnat devront se présenter dans la même composition que lors de la compétition qualificative.
- . En cas de désistement d'une équipe qualifiée lors d'un qualificatif, seule l'équipe ayant perdu contre elle sera repêchée, à condition de la réception du désistement 7 jours avant le championnat.
- . Toute absence* non justifiée en bonne et due forme entraînera pour le joueur ou la joueuse concernée, la transmission de son dossier à la commission de discipline compétente.
- . ***Les joueurs qualifiés ou inscrits à un Championnat en cas d'absence, devront fournir les justificatifs (certificat médical, attestation de l'employeur, etc...) dans les 3 jours qui suivent la compétition.**

Championnats Occitanie et France :

- . Lors des Championnats du Gard, les équipes qui refusent de participer au barrage de qualification pour le Championnat régional, seront interdites du Championnat du Gard en question lors de l'édition N+1, sauf si présentation d'un justificatif valable (attestation employeur ou attestation sur l'honneur).
- . Pour le remplacement d'une équipe après désistement, pour le championnat de France et ou d'Occitanie après accord de la Fédération ou de la région : Il sera fait référence au classement de Geslico établi lors du championnat.

Article 3 – Inscriptions :

- . Les inscriptions aux championnats sont libres et sans limitation sous réserve d'être en possession d'une licence en cours de validité à la date d'inscription.

. Qualificatifs pétanque de secteurs :

- . Inscription auprès des Présidents de clubs qui transmettent l'information à leur chef de secteur, selon les modalités que ce dernier leur aura fournies.

. Qualificatifs et Championnats non issus de qualificatifs secteurs :

Les inscriptions devront se faire par mail à : cd30inscription@orange.fr par l'intermédiaire des Présidents de clubs. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions seront clôturées :

- Pour un qualificatif ou championnat se déroulant le samedi ou le dimanche :

Le jeudi précédant la compétition concernée avant 17 H 00.

La liste des inscrits sera mise le soir même sur le site boulesdugard.fr

Possibilité de rectifier des erreurs ou omissions le lendemain avant 12 H 00.

- Pour un qualificatif ou championnat se déroulant en semaine :

Le lundi avant 12H 00.

La liste des inscrits sera mise sur le site bouledugard.fr dans l'après-midi.

Possibilité de rectifier les erreurs ou omissions avant 17H 00.

Dans tous les cas, c'est aux licenciés (es) de vérifier leur inscription.

Article 4 – Composition des équipes :

. Les équipes doivent être composées de joueurs ou joueuses licenciés(es) pour la saison sportive en cours à la même association (sauf dans les équipes jeunes).

a) Championnat à Pétanque Triplettes, Doublettes, Tête à Tête et Tir de Précision Seniors Masculin :

. Ouvert aux joueurs seniors de sexe masculin.

b) Championnat à Pétanque Triplettes Seniors Promotion :

. Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs seniors de sexe masculin et/ou féminin, avec classification : **non Classé ou promotion.**

c) Championnat à Pétanque Triplettes, Doublettes, Tête à Tête et Tir de Précision Seniors Féminin :

. Ouvert aux joueuses seniors de sexe féminin.

d) Championnat à Pétanque Doublettes Seniors Mixte :

. Ouvert aux équipes composées de 1 joueuse senior de sexe féminin, et de 1 joueur senior de sexe masculin.

e) Championnat à Pétanque Triplettes Seniors Mixte :

. Ouvert aux équipes composées de 1 ou 2 joueurs seniors de sexe masculin, et de 1 ou 2 joueuses senior, de sexe féminin.

f) Championnat à Pétanque Triplettes Vétérans :

. Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs(ses) âgés de 60 ans ou plus dans l'année de la licence, de sexe masculin et/ou féminin.

g) Championnat au Jeu Provençal Triplettes et Doublettes Seniors / Juniors :

. Ouvert aux équipes composées de joueurs(ses) **seniors et/ou juniors** de sexe masculin et/ou féminin.

h) Championnat à Pétanque Triplettes Jeunes :(Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins)

. Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs ou joueuses juniors, cadets, minimes (benjamins admis en catégorie minimes)

. La mixité est autorisée dans chaque catégorie.

. Le panachage entre club est autorisé.

. Les Minimes, Cadets et benjamins peuvent disputer les championnats dans leur catégorie ou dans la catégorie immédiatement supérieure,

. Tous les Championnats **Juniors, Cadets, Minimes et benjamins** auront lieu le même jour.

. Seuls les initiateurs ou éducateurs peuvent coacher les équipes et intervenir à tout moment dans le cadre de la minute de jeu, mais ils ne doivent en aucun cas pénétrer sur l'aire de jeu, sous peine de sanctions.

i) Championnat à Pétanque Doublette et Tête à Tête jeunes : Pas de France Doublette : Comité et Régional : Tête à Tête : Comité

- ouvert aux équipes en catégorie benjamins, minimes, cadets et juniors.

j) Championnat Tir de Précision Pétanque Jeunes :

Ouvert aux joueurs et joueuses junior

Observations particulières à la composition des équipes :

. Pour tous les Championnats, à l'exception de l'Individuel, il pourra être accepté, par dérogation spéciale, un joueur ou une joueuse de nationalité étrangère par équipe, les joueurs ressortissants d'un pays membre de la communauté européenne ne devant pas être considérés comme des étrangers.

. Dans le cas de Championnats différents se déroulant un même week-end, il ne sera admis qu'un seul engagement.

. Joueur ou joueuse "muté(e)" externe : les équipes ne pourront comprendre qu'un seul joueur ou joueuse "muté(e)" externe au Comité. Ce (cette) dernier (ère) pourra participer au Championnat individuel.

Article 5 -- Championnat de France :

Le nombre d'équipes qualifiées au Championnat de France est établi par la Fédération.

En cas de nombre impair il sera procédé à un cadrage pour répartir les qualifiés.

En cas de désistement d'une équipe, il sera fait référence au classement de Geslico établi lors du championnat.

*Seront qualifiées pour les Championnat de France uniquement à l'issu du championnat régional les triplètes jeunes et le tir de précision seniors et juniors.

Article 6 – TENUES VESTIMENTAIRES :

Tenues du haut (avec logo du club) et du bas (short ou survêtement sportif) homogène avec identification du club à partir des qualificatifs.

Seule l'équipe Championne du Gard de N-1, pourra se présenter en tenue du Comité, si dans la même composition.

UNIFORMITÉ DES TENUES			
Niveau de Compétition	Tenue obligatoire		
	HAUT	BAS	LOGO
CONCOURS			
Départementaux	Compétence des comités départementaux		
Régionaux	Compétence des Comité Régionaux		
Supra, Inter, Nationaux, Événementiel	homogène		
DÉPARTEMENTAL			
Qualificatifs aux Championnat Départemental	Club homogène	Homogène	Club
Championnat départemental			
Coupe de France départementale			
Championnat départemental des clubs			
RÉGIONAL			
Championnat Régional	Club ou département homogène	Homogène	Département et club
Championnat Régional des Clubs			Club
FRANCE			
Championnat de France	Comité homogène	Homogène	Département ou Région
Coupe de France	Club homogène		Club
Championnat National des Clubs			

OBLIGATIONS / AUTORISATIONS / INTERDICTIONS

Principes : Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la pétanque et du jeu provençal en compétition et conforme aux règles en vigueur.

Les joueurs doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière.

Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

. La seule exception permettant de déroger à cette règle serait la pluie lors de la compétition, et uniquement sur décision du jury.

. Le port de tenues ou marques publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et l'alcool, les publicités sous forme de stickers ou autocollants étant interdites.

. En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

. Il est strictement interdit d'utiliser des téléphones portables, de fumer et de consommer des boissons alcoolisées pendant toutes les parties du Championnat.

Cette clause est également applicable aux Arbitres et délégués, et lors des Championnats Jeunes aux coachs des équipes.

. Pour les catégories Jeunes, les Délégués devront également porter le badge «Délégué» dans les mêmes conditions, ainsi que leur Écusson ou carte d'Initiateur ou d'Éducateur s'ils ont cette fonction.

NIVEAU DE COMPÉTITION	Jean	Pantalon	Vêtement troué, tagué, clouté, bariolé, Rafistolé, coupé, Déchiré, délavé	Short sportif ou Survêtement Sportif	Chaussures ou Chaussures de sport fermées
CONCOURS					
Départementaux	AUTORISE	AUTORISE	INTERDIT	AUTORISE	OBLIGATOIRE
Régionaux					
Supra, Inter, Nationaux, Événementiel					
DÉPARTEMENTAL					
Qualificatifs et Championnat	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Départemental					
Coupe de France					
Championnat départemental des clubs					
RÉGIONAL					
Championnat Régional	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Régional des Clubs					
FRANCE					
Championnat de France	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Coupe de France (à partir des zones)					
Championnat national des clubs					
Phase finale Championnat national des clubs					

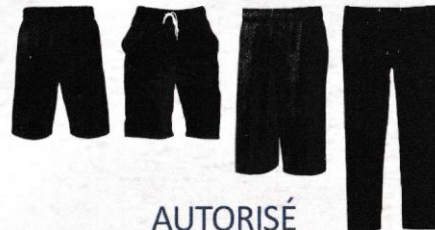
NOTIONS DE BAS IDENTIQUES

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ

Couleur différente



INTERDIT

Couleur différente



INTERDIT

TENUES INTERDITES

Débardeurs, marceles, chemisiers sans manche



INTERDIT

Shorts de bain, jupe, robe, bermudas de ville...



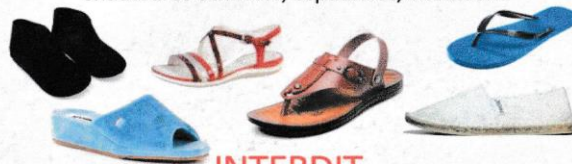
INTERDIT

Vêtements troués, délavés, cloutés, bariolés...



INTERDIT

Chaussures ouvertes, espadrilles, chaussons



INTERDIT

Précision sur le logo : le Logo est un graphisme qui représente une marque ou une société, il est un symbole. Le logo est le moyen d'identification de la marque.

Ce qui exclut tout marquage sur un vêtement en long, en large, en gras ou en travers.

Pour exemple le marquage en long « Fila », ou « Eldera » ou « les bandes Adidas » .

Dans ces cas les trois ou deux joueurs ou joueuses de l'équipe devraient porter le même bas pour être considérés comme homogène.

Marquage différent non homogène



Pour être homogène tous les joueurs doivent avoir le même marquage

Image Logos

4 images, novembre 2021



Le Logo est un graphisme qui représente la marque
possibilité de marque différente entre joueurs

Article 6 – Déroulement des Championnats :

Dispositions générales du règlement national des Championnats de France :

Les poules sont recommandées mais non obligatoires.

Les Championnats Départementaux et Régionaux ainsi que leurs qualificatifs seront autorisés en Éliminatoire Directe (ED) pour faciliter l'organisation de ces qualificatifs comprenant trop d'équipes et/ou nécessitant trop de temps comme le Jeu Provençal par exemple.

Pour les Championnats Pétanque :

- . Toutes les parties se jouent en 13 points, à l'exception des parties de cadrage en 11 points.
- . Les rencontres se dérouleront dans le Carré d'Honneur à partir des 1/4 de Finale, sur deux jeux.
- . Les 1/2 finales dans le Carré d'honneur débiteront en même temps.
- . Tous les qualificatifs et championnats se dérouleront par poules.
- . Pour le Tête à Tête, Doublette, Triplette sénior masculin et Triplette promotion, Il sera organisé un qualificatif par secteur pour 64 équipes :

L'équipe Championne du Gard promotion de N-1, sera qualifiée d'office pour le Championnat triplette senior (toutes catégories), sauf si elle est Championne de France. Référence à l'article 3 du règlement des Championnats de France,

Nombre de qualifiés par secteur : suivant le nombre d'inscrits par secteur, pour le qualificatif du Championnat de l'année.

Avec la procédure suivante :

Le calcul sera fait par le secrétariat suivant le nombre d'inscriptions fourni par les chefs de secteur au plus tard le vendredi à 12H00.

Retour du nombre de qualifiés par secteur avant 17h30, nombre qui ne variera pas malgré des inscriptions tardives. (Libre à chaque chef de secteur, de faire le tirage à l'heure qui leur convient)

Les Championnats féminins : seront en formule open (ouvert à toutes) par poules

Sauf le Championnat triplette et doublette mixte : Qualificatif sur 2 sites par poules pour 64 équipes.

Pour le Championnat jeu provençal seniors, juniors :

. Les rencontres se dérouleront dans le Carré d'Honneur à partir des 1/4 de Finale, sur deux jeux.

. Les 1/2 finales dans le Carré d'honneur débiteront en même temps.

Doublette jeu provençal :

. En formule open (ouvert à tous) par poules sur 3 jours :

. Toutes les parties se jouent en 11 points, ¼ de finale inclus.

Triplette jeu Provençal :

. Qualificatif sur 2 sites pour 32 équipes en élimination directe, toutes les parties se jouent en 13 points

. Championnat sur 2 jours en poules

. Toutes les parties se jouent en 11 points, ¼ de finale inclus.

Horaires :

Qualificatifs secteur sur une journée :

- Vérification des licences à partir de 8H00

-Jet du but : 9H 00

Championnats se déroulant sur une seule journée (sauf jeunes) :

. Vérification des Licences : à partir de 8 h 00

. Jet du But : 9H00

. Arrêt des jeux : de 12H00 à 14H 00

- Championnats des catégories Jeunes sur une journée :

. Vérification des Licences : à partir de 8H 00

. Jet du But : 09h00

. Arrêt des jeux : de 12H00 à 14H 00

Championnats se déroulant sur deux journées à pétanque :

- Premier jour :

. Vérification des Licences : à partir de 13H 00

. Jet du But : 14H00

. Arrêt des jeux : après les 1/16° de finale inclus

- Deuxième jour :

. Jet du but : 9H 00

. Arrêt des jeux 12H00 : après les 1/4 de finale terminé

. Reprise des jeux 14H00

. Exception faite pour le championnat triplette vétérans open en poule :

-1^{er} jour jet du but à 9H00

Championnat se déroulant sur deux journées Jeu Provençal :

- Premier jour :
- Vérification des licences à partir de 7H 30
- Jet du but : 8H 00
- Arrêt des jeux de 12H 00 à 14H 00
- Arrêt des jeux 1/8 de finale inclus
- Deuxième jour :
- Jet du but : 8 H 30
- Arrêt des jeux : après les 1/4 de finale terminé

Championnat se déroulant sur trois journées Jeu Provençal :

- Premier jour :
- Vérification des licences à partir de 7H 30
- Jet du but : 8H 00
- Arrêt des jeux de 12H 00 à 14H 00
- Arrêt des jeux une partie après poules
- Deuxième jour :
- Jet du but : 8 H 30
- Troisième jour :
- Arrêt des jeux matin : après les 1/4 de finale terminé

Article 7 – RÉCOMPENSES POUR LES CHAMPIONNATS :

- . Par le Comité : trophées aux vainqueurs, fanion au club et trophées aux finalistes.
- . Par le secteur : récompenses aux 1/2 finalistes
- . Aucune indemnité ne sera distribuée lors des Championnats Départementaux qualificatifs à un Championnat, les participants à ces Championnats ne disputent que le titre et/ou la qualification aux Championnats de France et/ou du Comité Régional.

Article 8 : Mesures sanitaires

Il sera tenu compte des mesures sanitaires, suivant la déclinaison faites par le Ministère chargé des Sports et de la F.F.P.J.P. à la date des rencontres.

Le Président
Alain Donnadiou

Le Secrétaire Général
Gérard PRUNIERES

Mise à jour janvier 2023